

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 Décembre 2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 9
- votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-neuf décembre à vingt heures,
le conseil municipal de la commune du MALZIEU-VILLE,
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de M. BRUGERON Jean-Noël, Maire.

Date de la convocation : 24 Décembre 2025

Présents : BRUGERON Jean-Noël, MAGNE Jean-François,
SELIER Babeth, BALEZ Christine, BIDOS Raymond,
LAUMAILLER Christine, LECONTE Fabien, PORTAL
Corinne, SIRET Alain.

Absents ayant donné pouvoir : MUNIER Henri à MAGNE
Jean-François, ARNAL Florence à SIRET Alain, MALARTRE
Josiane à BRUGERON Jean-Noël, TEISSANDIER Elisabeth à
SELIER Babeth.

Absents : BOUARD Elisa, ROZIERE Andy.
MAGNE Jean-François a été élu secrétaire.

Délibération n°2025-041

Objet : Servitude SCI Le Clos Saint-Louis.

Le Maire rappelle la convention de servitude entre la SCI Le Clos
Saint-Louis et la commune en date du 03 avril 2021 concernant une
canalisation d'eau qui alimente la parcelle A 433 à partir de la parcelle
A 583 qui sont propriétés de la dite SCI.

Mr Paul FIRBAL gérant de la SCI Le Clos Saint-Louis souhaite que
cette servitude fasse l'objet d'un acte notarié avec la commune.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à
l'unanimité de ses membres :

- **approuve** la servitude à intervenir entre la SCI Le Clos Saint-Louis et
la commune.
- **autorise** le Maire a signer l'acte notarié ainsi que toute pièce s'y
rapportant.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2025-032
ayant le même objet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire,

Jean-François MAGNE



Le Maire,

Jean-Noël BRUGERON.

